Image not found or type unknown

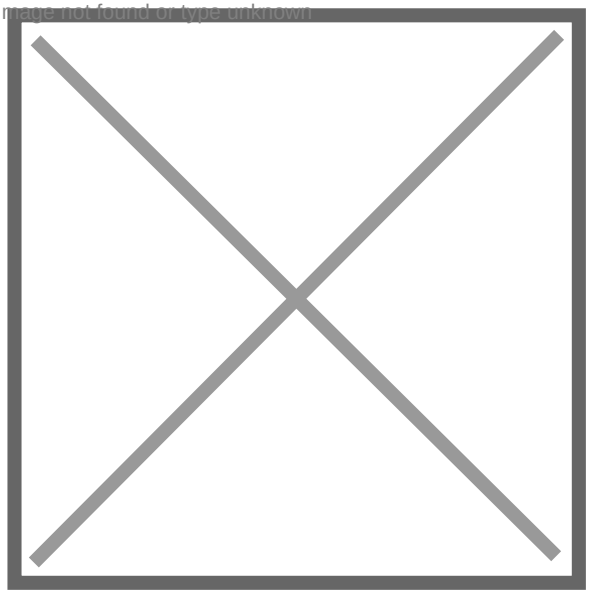

dates de cession de l'appartement non respectées

Par **ETANAE_old**, le **28/06/2007** à **17:33**

BONJOUr,

Sur notre promesse de ventre et notre offre de crédit acceptée par la banque, il est stipulé que nous signons le 05 juillet devant le notaire.
Et du jour au lendemain, alors que le préavis de congé a été fait au niveau du logement locatif actuel, l'agence immobiliére m informe qu nous n'aurons pas les clés avant les 3 premiers semaines de juillet. De ce fait signature repoussée aussi. Ils veulent nous faire signer un avenant au contrat signé auparavant et changer ainsi les dates fixées précédemment. Sous prétexte que le pére du propriétaire est décédé. Cela fait 1 mois maintenant qu'il est mort.
TOUT ceci est lourd de conséquence pour mon conjoint et moi au niveau du préavis de notre location déjà donné et des vacances déjà posées au niveau du travail. Sans compter que je viens de savoir que je suis enceinte.
ONt ILS LE DROIT DE FAIRE CELa ? qUELS SONT NOS RECOURS? PEUT ON CASSER LE CONTrAT DE CE FAIT SANS FRAIS à notre charge et annuler la vente?
MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés